

POLITIQUE D'APPROVISIONNEMENT RESPONSABLE

SOMMAIRE

VISION

RONA s'engage à devenir le leader en développement durable de son industrie au Canada. La sélection des produits et la mobilisation de nos fournisseurs sont des éléments clés à partir desquels nous comptons exercer notre leadership.

PORTÉE ET RESPONSABILITÉS

La Politique d'approvisionnement responsable (PAR) de RONA concerne tous les produits et services offerts en magasin, ainsi que les biens et services utilisés par l'entreprise. Elle sera diffusée et promue auprès de tous nos consultants, fournisseurs et leurs sous-traitants.

Rendant compte au président et chef de la direction de RONA, un comité dirigé par le premier vice-président à la commercialisation assure que les efforts et ressources requis sont affectés à la mise en œuvre et à l'amélioration continue de cette politique.

PRINCIPES DE LA POLITIQUE

Par l'entremise de cette PAR, RONA vise à s'assurer que les produits achetés par l'entreprise :

- aient le moins d'impact possible sur l'environnement;
- soient le fruit du labeur de travailleurs dont les droits ont été respectés;
- contribuent au développement socio-économique local et régional canadien.

1. Volet environnemental

RONA souhaite minimiser les impacts de ses produits et activités sur l'environnement. Pour ce faire, RONA a adopté comme plateforme environnementale l'approche de l'analyse du cycle de vie, un processus rigoureux qui permet de mesurer les impacts environnementaux d'un produit sur l'ensemble de son cycle de vie, en fonction de cinq enjeux faisant l'objet d'un consensus scientifique international :

1. Changements climatiques
2. Disponibilité et qualité de l'eau
3. Santé humaine
4. Qualité des écosystèmes
5. Épuisement des ressources

Les produits vendus en magasin sont en processus d'évaluation selon cette approche afin de proposer à nos clients les produits ayant la meilleure performance environnementale possible (produits RONA ÉCO et écoresponsables).

Notre évaluation permet également de cibler les produits qui présentent un potentiel d'impact plus important en vue de développer et transmettre à nos fournisseurs des spécifications précises les concernant.

Par ailleurs, nos fournisseurs sont encouragés à intégrer l'approche de l'analyse du cycle de vie et à aborder d'une façon proactive les enjeux environnementaux qui sont liés à leur secteur d'activité.

RONA perçoit comme une exigence minimale le respect par ses fournisseurs des lois, règlements et normes environnementales applicables à leur lieu de production.

2. Volet social

RONA reconnaît l'importance de promouvoir et respecter les droits du travail, quel que soit le pays où elle réalise ses activités et s'approvisionne. Les conventions de l'Organisation internationale du travail (OIT), les articles applicables de la Déclaration universelle des droits de l'homme, ainsi que les lois nationales des pays où sont situés nos fournisseurs, sont nos principales références.

Nous reconnaissons comme un strict minimum le respect par nos fournisseurs des principes et droits fondamentaux au travail tels que reconnus par la Déclaration de 1998 de l'OIT, soit :

1. Liberté d'association et le droit à la négociation collective
2. Libre choix de l'emploi
3. Abolition effective du travail des enfants
4. Non-discrimination en matière d'emploi

Nous reconnaissons également comme essentiel le respect d'autres normes internationales du travail reconnues applicables par les principales parties prenantes impliquées en la matière :

5. Obligations découlant de la relation de travail
6. Santé et sécurité au travail
7. Harcèlement et mauvais traitement
8. Heures de travail non excessives
9. Salaire et bénéfices
10. Droits des populations autochtones

3. Volet socio-économique

RONA entend participer au développement économique canadien. Ainsi, RONA a adopté une approche qui privilégie les fournisseurs locaux et régionaux ayant des retombées économiques dans leur communauté et porte une attention à la viabilité à long terme de ses fournisseurs.

PRINCIPES DE MISE EN ŒUVRE

RONA consacrera ressources et efforts afin que ses employés et fournisseurs s'approprient les principes promus dans cette politique axée sur le renforcement des capacités et le dialogue.

Différentes approches, dont celle de l'analyse du cycle de vie, permettront d'identifier les produits et lieux d'approvisionnement les plus à risque sur les plans social et environnemental. Des stratégies d'action conséquentes viseront les lieux de production, les fournisseurs de première ligne d'abord, et dans un second temps, leurs sous-traitants.

SUIVI ET VÉRIFICATION

Des actions de suivi, vérification et audit externes seront réalisées, afin de documenter la situation de départ quant au respect des principes. RONA mesurera et rendra compte des améliorations qui surviendront, autant que des cas de non conformité qui seront rencontrés.

CONCERTATION ET COLLABORATION

RONA et ses fournisseurs jouent un rôle important en termes d'amélioration continue des pratiques d'achat et de production. Le maintien d'une communication constante permettra de prendre en compte des réalités particulières et moduler nos approches, en accord avec toutes les parties prenantes concernées.

REDDITION DE COMPTE

Un rapport concernant cette politique sera produit annuellement. La politique quant à elle sera révisée aux trois ans.



RONA